

**PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES  
-----

**Communes de BULLECOURT, ECOUST SAINT MEIN  
ET CROISILLES**

-----  
AUTORISATION D'EXPLOITATION  
**PAR LA SOCIETE LES VENTS DE L'ARTOIS**  
-----

Par arrêté préfectoral du 3 février 2015, **la Société LES VENTS DE L'ARTOIS**, dont le siège social est situé 521, Boulevard du Président Hoover - « Le Polychrome » - 59800 LILLE, est autorisée à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de BULLECOURT, ECOUST SAINT MEIN et CROISILLES, pour lequel une enquête publique s'est déroulée du 19 mai 2014 au 21 juin 2014 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.